

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 29 du 18.07.2014
Piliers du 18.07.2014
au 18.08.2014

Monthey, le 16 juillet 2014

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : M. Pierre-Alain Ruffieux et Mme Béatrice Berrut, représentés par le bureau d'architecture Albert Bellon, Rue de Venise 2, 1870 Monthey.

Situation : parcelle No 5569, folio 28, au lieu-dit « Morneau », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'015/1'121'760; dossier déposé le 9 juillet 2014.

Objet : construction d'une villa familiale avec panneaux solaires, forage pour sonde géothermique et des aménagements extérieurs y relatifs.

Remarques :
- la hauteur du mur de soutènement de la terrasse nécessite une dérogation.
- ce projet annule et remplace celui paru dans le bulletin officiel No 49 du 6 décembre 2013.
- Requérant : M. Nicolas Deladoey, Rte de la Jurna 31, 1871 Choëx.

Situation : parcelle No 1906, folio 36, au lieu-dit « Crochet », située en zone R1, individuelle coteau B, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'200/1'121'043; dossier déposé le 11 juillet 2014.

Objet : pose d'un cabanon de jardin.
- Requérants : Mme Chantal Raboud et M. Jean-Samuel Lehmann, Rte de Mareindeux 71, 1870 Monthey.

Situation : parcelle No 5103, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2, individuelle coteau A, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'250/1'121'725; dossier déposé le 14 juillet 2014.

Objet : construction d'un abri de terrasse.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 18 août 2014 à 18.00 heures